

Echos

de peuples solidaires

JUILLET - AOÛT - SEPTEMBRE 2020

#170

90 jours de de mobilisation

Honduras, Chine,
France, nos
actualités

pages 2 et 5

Dossier

Travailleuses de
l'ombre en pleine
lumière

pages 3 et 4

3 questions à

Mathieu Courgeau,
président de Pour
une autre PAC

page 5



Travailleuses de l'ombre en pleine lumière

90 jours de mobilisation



Nous voulons l'égalité et la fin des violences

Il y a un an, nous vous avons sollicité-e-s pour faire pression sur les États membres de l'Organisation internationale du travail (OIT) et obtenir l'adoption d'une Convention contraignante contre les violences sexistes et sexuelles au travail.

Votre voix a été entendue, et l'OIT a adopté le 21 juin 2019 la première norme internationale contre la violence et le harcèlement dans le monde du travail.

Ce texte novateur, qui s'attache à protéger les personnes les plus vulnérables sur leur lieu de travail – y compris les victimes de violences domestiques – suscite de grands espoirs.

Mais il doit encore être ratifié par les États

membres de l'OIT et le gouvernement français ne semble guère pressé. Le gouvernement laisse même entendre que si une ratification avait lieu, elle pourrait se faire sans créer de nouvelles obligations de prévention et de protection !

Alors que notre pays affiche une « diplomatie féministe » et que 55% des Françaises ont déjà été victimes d'une forme de sexisme ou de harcèlement sexuel au cours de leur vie professionnelle, nous lançons un nouvel appel.

Avec nos partenaires en France, nous demandons la ratification et la transposition ambitieuse dans le droit français de la Convention n°190 de l'OIT.

www.stopviolencestravail.org

L'Europe promet de défendre les droits humains

En avril, le Commissaire européen à la justice a annoncé que la Commission proposerait en 2021 **une législation contraignant les entreprises à identifier, prévenir et réduire les violations de droits humains** et les dommages environnementaux liés à leurs activités, sur toute leur chaîne d'approvisionnement.

Nous saluons ce pas dans la bonne direction et défendons plus que jamais un projet ambitieux, qui prolonge et améliore le mécanisme introduit en France depuis le 23 mars 2017. Nous alertons notamment sur les effets disproportionnés et différenciés de certaines activités ou décisions des entreprises sur les femmes.



L'été : la vraie saison de Noël

C'est en ce moment que débute la production des jouets qui seront vendus à Noël. De juin à octobre, des milliers d'ouvrières supplémentaires sont engagées sur les lignes de production.

L'été dernier, dans l'usine de Mattel où nous avons enquêté en Chine, elles ont travaillé en moyenne 11 heures par jour, 6 jours sur 7, pour un salaire couvrant à peine leurs besoins vitaux.

Pour expliquer cette situation aux enfants, l'émission de radio « Maman, j'ai raté l'actu ! » a interrogé notre chargée de campagne Alice Bordaçarre.

« Pourquoi mon FunkoPop coûte 6 € ?... » Retrouvez ici ses réponses à la question :

<https://bit.ly/ratéactu> (10^{ème} minute)



Au Honduras, Fyffes continue de faire la sourde oreille

Rachetée en 2017 par la multinationale japonaise Sumitomo, Fyffes domine le commerce mondial de fruits tropicaux. Elle doit une partie de son chiffre d'affaires à la violation systématique du droit du travail dans les pays de production et notamment au Honduras, où sont produits les « melons d'hiver » pour le marché américain.

Il y a un an, nous lançons un Appel Urgent pour soutenir les employé-e-s du Honduras, soit plus de 6 500 personnes employées tous les ans de novembre à mai, décidées à défendre de meilleures conditions de travail au sein du syndicat STAS (*Sindicato de Trabajadores de la Industria y Similares*).

Nous demandons à la multinationale de respecter l'accord signé en janvier 2019 avec le STAS, qui prévoyait la reconnaissance officielle du syndicat et un début de négociations.

Or l'entreprise s'est empressée de conclure un accord collectif avec deux syndicats composés de cadres, qui ne concerne que ses 300 salariées à l'année... !

Nous poursuivons donc notre mobilisation auprès du STAS et demandons à Fyffes de respecter la liberté syndicale dans ses plantations.

agir.actionaid.fr/melons-amer

Travailleuses de l'ombre en pleine lumière

Défendre la dignité au travail, c'est bien sûr défendre de bonnes conditions de travail dans les plantations et dans les usines du monde entier. Mais c'est aussi faire connaître et dénoncer les abus dans un secteur d'activité peu reconnu, qui emploie des millions de femmes : le travail domestique.

On parle de « travail domestique » pour désigner les activités rémunérées qui sont exercées pour le compte et au domicile de particuliers. D'après l'Organisation internationale du travail, 67 millions de personnes sont concernées dans le monde, dont 55 millions de femmes.

En France, on parle plutôt de « services à la personne » pour désigner les activités exercées par les employé·e·s de maison (ménage, cuisine, jardinage...) et les aides à la personne (soins aux personnes âgées et dépendantes, garde des enfants...). Toutes ces activités, souvent éprouvantes, ont pour point commun d'être peu reconnues, peu rémunérées et de s'exercer dans un relatif isolement.

Un travail pénible et peu reconnu

Outre le risque de troubles musculo-squelettiques (tendinites, sciatiques...), une travailleuse domestique s'expose à diverses maladies professionnelles, car elle manie souvent des produits toxiques. Ainsi, en moyenne, la concentration de produits chimiques dans le sang d'une femme de ménage est supérieure à celle d'un ouvrier ou d'une ouvrière de la chimie !

La pénibilité physique et la charge mentale du travail domestique restent peu reconnues, notamment pour ce qui touche au soin des enfants ou des personnes âgées, trop souvent considéré comme une vocation « naturellement » féminine plutôt que comme un véritable travail.

Mais ce ne sont malheureusement pas les seules difficultés auxquelles se heurtent les millions de femmes concernées sur la planète.

Avec d'autres associations, collectifs et syndicats, nous dénonçons des abus malheureusement fréquents : absence de contrat et de sécurité sociale, sous-rémunération, surcharge de travail, isolement, violences psychologiques, physiques ou sexuelles, voire travail forcé ou esclavage dans les situations les plus graves.

De véritables travailleuses de l'ombre

Par définition, le travail domestique se déroule dans la sphère privée, ce qui rend difficile les contrôles extérieurs, mais aussi la mobilisation collective.

Et dans bien des pays, le travail domestique n'est pas encadré légalement. Les « bonnes » des familles de la classe moyenne sont alors souvent des petites filles qu'on considère comme « une partie de la famille » à qui on n'accorde pourtant aucun droit.

Ainsi, il a fallu attendre 2013 pour que le Brésil reconnaisse des droits aux travailleuses domestiques, avec une durée maximale de travail hebdomadaire, des congés maternité, une retraite... et le Qatar n'a aboli qu'en 2019 le système de parrainage - la « kefala » - permettant aux familles les plus riches de s'attacher une domestique philippine en conservant son passeport.

En France, plus d'un million de personnes travaillent au domicile d'environ 3,5 millions d'employeur·se·s, et subissent pour la plupart une grande précarité.

Mais les chiffres officiels ne peuvent rendre compte de la situation des

employées non déclarées, notamment celles qui ne disposent pas d'un titre de séjour et sont d'autant plus vulnérables.

Enquêter pour mieux dénoncer les abus

Pour faire évoluer les mentalités des employeur·se·s et mobiliser les pouvoirs publics, les enquêtes de terrain sont indispensables.

Il s'agit de décrire, aussi objectivement que possible, la diversité des situations existantes et les principaux facteurs de risques dans la région ou le pays considéré.

Ainsi, nous avons soutenu en 2017 la réalisation d'une enquête menée par des sociologues tunisiennes. Cette enquête a conclu à la persistance du travail des enfants dans ce secteur, et mis en cause le fonctionnement opaque des agences de placement.

En 2019, c'est une enquête en Inde, dans l'Etat du Punjab, que nous avons soutenue et dont nous avons diffusé largement les conclusions. Cette enquête décrit comment certaines femmes sont contraintes au travail forcé pour rembourser les dettes contractées pour se soigner ou organiser des funérailles.

Faciliter la mobilisation collective

Les enquêtes que nous soutenons sont basées sur de longs et précieux échanges avec les principales intéressées.

Elles permettent donc à chacune de s'exprimer et de constater que d'autres travailleuses domestiques partagent ses préoccupations. C'est souvent



Des « tâches domestiques » au travail domestique

Si tant de fillettes et de femmes sont engagées pour effectuer les travaux domestiques et s'occuper des enfants ou des personnes âgées, c'est en partie parce que les stéréotypes ont la vie dure. L'inégale répartition des « tâches domestiques » contraint celles qui souhaitent s'en libérer – et ont les moyens – d'engager d'autres femmes pour s'en charger. Mais ce n'est pas tout.

Le travail domestique se développe aussi pour compenser des services publics inadaptés ou inexistant :

difficulté d'accès aux biens de première nécessité comme l'eau, éloignement des administrations et des écoles, horaires inadaptés des transports en commun lorsqu'ils existent, etc. Un rapport de notre fédération ActionAid décrit le lien entre la qualité des services publics et le fardeau que représente le travail domestique, rémunéré ou non.

Or au Guatemala, par exemple, appliquer ne serait-ce que le salaire minimum provoquerait une véritable révolution : les familles qui emploient des travailleuses domestiques ne pourraient pas maintenir leur niveau de vie !

Bien des États semblent donc fermer les yeux sur la faible rémunération des travailleuses domestiques et sur leur surcharge de travail pour ne pas avoir à développer des services publics à la hauteur des enjeux.

Les bailleurs internationaux comme le Fonds monétaire international (FMI), qui conditionnent leurs prêts à la réduction des dépenses publiques, ne les incitent guère à changer de politique !

actionaid.fr/nos-actions/droits-des-femmes/financons-les-services-publics

le début d'une prise de conscience, sinon d'une mobilisation collective.

Pour s'entraider et se faire respecter, des associations ou des syndicats se montent aussi, comme l'*Association de défense des droits des aides ménagères et domestiques* du Mali, ou le *Sitradomsa* au Guatemala.

Nous soutenons maintenant depuis 3 ans ce syndicat de travailleuses domestiques dans son travail de plaidoyer auprès des pouvoirs publics.

Interpeller les pouvoirs publics

En effet, le 16 juin 2011, l'Organisation internationale du travail (OIT) a adopté une Convention qui engage les États à faire respecter des normes minimales par les employeur·se·s : information claire sur les tâches à effectuer, égalité de traitement avec les salarié·e·s d'autres secteurs, droit à un jour de repos par semaine, droit de conserver avec soi ses documents d'identité, etc.

Or très peu de pays ont ratifié cette Convention n°189 de l'OIT qui

permettrait pourtant à des millions de personnes d'obtenir des conditions de travail décentes.

Tous les ans, nous célébrons le 16 juin la *Journée internationale des travailleur·se·s domestiques*. C'est l'occasion pour notre association de faire entendre et comprendre les revendications de ces travailleuses de l'ombre...

Cette année, nous avons décidé de joindre notre voix à celle des associations et syndicats qui se battent, en France, pour la reconnaissance du travail à domicile, en particulier auprès des personnes handicapées ou âgées.

En juin, une aide-ménagère témoignait : « *On manque constamment de bras. La plupart lâchent l'affaire au bout de quelques mois, et je ne peux que les comprendre. C'est éreintant, on assiste à des choses difficilement supportables, tout ça pour gagner une misère* ».

Et si, demain, nous prenions soin de celles qui prennent soin de nous ?



Le projet *De l'invisibilité à l'égalité : défendre les droits des femmes au travail* bénéficie du soutien financier de l'Agence Française de Développement (AFD).

Le contenu des publications relève de la seule responsabilité d'ActionAid France. Il ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'AFD.



MATHIEU COURGEAU

Président de *Pour une autre PAC*

Soutenir l'agriculture européenne sans détruire le climat ni appauvrir les paysannes et paysans en Europe et dans d'autres pays du monde, ça devrait être possible ! Nous avons demandé à Mathieu Courgeau, son président depuis mars dernier, de nous parler de la plateforme *Pour une autre PAC*, qui rassemble une quarantaine d'associations et syndicats français, dont ActionAid France.

D'où vient votre engagement ?

Mathieu Courgeau : Aujourd'hui, avec sa Politique Agricole Commune (PAC), l'Union européenne subventionne essentiellement l'agro-industrie et soutient des pratiques nuisibles pour l'emploi, la santé et l'environnement. En tant que paysan dans une ferme de taille moyenne, je suis bien placé pour le savoir ! Et puis **ce soutien à l'agriculture intensive crée aussi une concurrence déloyale pour les paysan-ne-s d'autres continents**, favorise la déforestation en Amazonie et ailleurs pour fournir les élevages industriels en soja, etc.

Or l'Union européenne revoit sa politique agricole tous les 6 ans et des négociations ont commencé pour la période qui va de 2021 à 2027. Ce qui m'a donné envie de m'investir dans la plateforme *Pour une autre PAC*, c'est la possibilité de défendre un autre projet pour l'agriculture européenne, qui fasse sens pour tout le monde.

Comment faire entendre la société civile ?

Notre plateforme rassemble 44 organisations d'horizons très divers. Dans d'autres pays européens, ce sont surtout des organisations de protection de l'environnement qui se mobilisent, mais nous rassemblons aussi des organisations qui défendent l'emploi agricole et les paysan-ne-s, le bien-être animal, le droit à une alimentation de qualité, et la solidarité internationale. **Toutes ces approches sont prises en compte à égalité et je crois que cela fait notre force.**

Nous avons pris le temps de discuter pendant 2 ans, mesure par mesure, la Politique Agricole et Alimentaire Commune que nous appelons de nos vœux. Nous sommes entrés dans les détails

techniques, et nous avons maintenant un « contre-projet » solide à défendre auprès des organismes et des institutions engagés dans les négociations de la future PAC.

Et puis nous informons le grand public parce que ces négociations, qui peuvent paraître très techniques, vont avoir des répercussions très importantes en Europe et ailleurs. Enfin, nous travaillons avec une quinzaine d'autres plateformes nationales sur un texte qui présente nos priorités communes au niveau européen.

Face au lobbies industriels, quelles sont nos chances ?

Les négociations se poursuivent dans un climat très incertain, entre le regain d'intérêt pour une alimentation de proximité et les plans de relance économique « coûte que coûte »... Et puis la réforme de la PAC n'interviendra sûrement pas avant 2 ans. C'est long, surtout si au bout nous n'obtenons pas une vraie réforme, mais ce qui me donne confiance, c'est le sentiment de faire tout ce qu'il est possible. **Je sens une vraie dynamique, partagée au-delà de nos organisations !**

En mars, un peu avant la mise en place des mesures de confinement, la *Commission nationale du débat public* a lancé une consultation publique... qui est restée assez confidentielle mais a pourtant recueilli de très nombreuses contributions en ligne. Dans le rapport qui a été remis au Ministère de l'Agriculture, j'ai été heureux de constater que les contributions du public rejoignent assez largement nos préoccupations.

En septembre, une nouvelle phase de consultation va avoir lieu, cette fois dans le cadre de réunions régionales. Et ce sera le moment de faire entendre nos voix.

Rejoignez-nous !



Tous les ans, nos membres se réunissent en Assemblée Générale pour faire le point sur l'année écoulée... et surtout préparer la suite.

Nos statuts permettent à toute personne intéressée d'assister à notre Assemblée Générale annuelle. Or cette année est une année spéciale ! Nous avons engagé une réflexion participative sur la manière dont fonctionne notre association, et plusieurs pistes d'évolution seront soumises au vote.

Cette Assemblée Générale sera aussi l'occasion, pour celles et ceux qui le

souhaitent, de rejoindre notre Conseil National, c'est-à-dire l'instance qui pilote notre association et décide de ses orientations générales.

Pour une association comme la nôtre, dont l'efficacité et la légitimité reposent sur la mobilisation d'un maximum de citoyen-ne-s, il est important que chacun-e puisse se sentir représenté-e et se faire entendre.

C'est pourquoi nous lançons un appel à toutes les personnes qui partagent nos valeurs, qu'elles soient déjà membres de l'association ou non, pour participer à ce temps d'échange.

Nous serons heureux-ses de vous accueillir parmi nous samedi 10 et dimanche 11 octobre, dans nos locaux de Montreuil en région parisienne.

Pour en savoir plus et recevoir le programme, écrivez à : ecrire@actionaid.org



Avis de naissance à Vannes

Né officiellement le 28 janvier 2020, le groupe local *ActionAid - Peuples Solidaires Pays de Vannes*, dans le Morbihan, a pour objectifs de :

- créer une dynamique en faveur du développement solidaire de tous les peuples ;
- informer et favoriser la prise de conscience sur les causes de la pauvreté et des inégalités à l'échelle internationale ;
- intervenir collectivement auprès des responsables économiques et politiques pour défendre le respect des droits humains.

actionaid.fr/groupe-locaux/actionaid-peuples-solidaires-pays-de-vannes

Zoom sur la Jai Jagat

© Henry Xu pour Unsplash



Marchons cet été pour la paix et la justice

La Jai Jagat a été lancée par notre partenaire indien Ekta Parishad pour revendiquer une alternative au modèle économique dominant, dévastateur à la fois pour les personnes et pour le climat... Cet été, des membres d'ActionAid France organisent, avec plusieurs groupes locaux et les autres associations partenaires de la Jai Jagat, une marche qui partira de plusieurs points de France pour rejoindre Genève le samedi 26 septembre.

Renseignements et inscriptions :

www.actionaid.fr/agir-avec-nous/jai-jagat-une-marche-mondiale-pour-la-justice-et-la-paix

Et si vous vous lanciez ?

Cet été, un événement familial, une rencontre culturelle, une manifestation militante ou sportive seront autant d'occasions de sensibiliser votre entourage à la solidarité internationale en partageant votre expérience de membre d'ActionAid France.

Pour aller plus loin et permettre à vos proches, parents, ami-e-s, ou à de nouvelles connaissances d'agir pour la défense des droits humains, pourquoi ne pas leur proposer d'apporter leur soutien à nos actions par une contribution collective ?

Nous tenons à votre disposition des documents de présentation que nous vous enverrons sur simple demande à Actionaid France, 10 Quai de Richemont, 35000, Rennes, ou par mail : ecrire@actionaid.org.

N'hésitez pas à les commander !

Pour toute question ou demande d'informations, vous pouvez contacter Pascale Tuauden : srd@actionaid.org

Échos de Peuples Solidaires, bulletin trimestriel édité par ActionAid France.

Directeur de publication : Luc De Ronne - Coordination, rédaction, maquettage : Adeline Parenty

Ont collaboré à ce numéro : Alice Bordaçarre, Antoine Bouhey, Vincent Bremond, Joaquin Soulez, Chloé Stevenson, Pascale Tuauden.

Dépôt légal : 2020 - ISSN : 2118-9218 - CPPAP : 1021 H 91077

Impression : 5 900 exemplaires par l'entreprise coopérative Média Graphic (Rennes)



Bulletin de soutien n°170

À découper et retourner à :

ActionAid France - 10 quai de Richemont - 35 000 Rennes

Prénom : Nom :

Adresse postale :

Courriel :@.....

Je joins un chèque à l'ordre d'ActionAid France, de :

20 € 45 € 60 € 120 € €

Je veux recevoir un formulaire de don régulier

Vos dons ouvrent droit à une réduction d'impôt de 66 % de leur montant, dans la limite de 20 % du revenu imposable. **Si vous êtes imposable, un don de 100 € vous coûte donc réellement 34 €.**

Vous recevez votre reçu fiscal l'année suivante, avant votre déclaration.